

Maison PARENT-GROS

Pommard, Cote d'Or, France

Facture N° 5003701 du 09/12/2022

PT ASKA INDOCO JI
Pluit Mas Raya Blok BB N°3 Kel Pejagalan,
Kec. Penjaringan
1450 JAKARTA UTARA
Indonésie

Référence : ALLOCATION 2019

Page N° 1

Degré	Conditionnement	Quant	Désignation	P.u. H.T.		Montant H.T.	Tva
			Commande N° 5003402 du 15/04/2021				
12,50	Blle(s) 0.750	60	MOULIN-A-VENT 2019 En Mortperay Domaine A.F. GROS	16,25		975,00	EX
13,00	Blle(s) 0.750	60	BOURGOGNE PINOT NOIR 2019 Domaine A.F. GROS	16,25		975,00	EX
14,00	Blle(s) 0.750	12	CHAMBOLLE MUSIGNY 2019 Domaine A.F. GROS	47,50		570,00	EX
14,00	Blle(s) 0.750	48	VOSNE ROMANEE AUX REAS 2019 Domaine A.F. GROS	50,00		2 400,00	EX
13,50	Blle(s) 0.750	12	POMMARD 1ER CRU LES ARVELETS 2019 Domaine A.F. GROS	62,50		750,00	EX
13,00	Blle(s) 0.750	12	GEVREY CHAMBERTIN Les Corvées 2019 AF GROS	43,75		525,00	EX
13,50	Blle(s) 0.750	6	ECHZEZEAUX GRAND CRU 2019 Domaine A.F. GROS	231,00		1 386,00	EX
13,50	Blle(s) 0.750	6	RICHEBOURG GRAND CRU 2019 Domaine A.F. GROS	500,00		3 000,00	EX

Tva	Libellé	Taux	Base H.T.	Montant
EX	BASE TVA EXPORT HORS CEE		10 581,00	0,00

Total H.T. 10 581,00

Net H.T. 10 581,00

T.V.A. 0,00

Total T.T.C. 10 581,00

Montant réglé 10 581,00

DAE N° : 22FRG8592400842158966

FACTURE HORS TVA FRANCAISE
LIVRAISON EXONEREE EN VERTU DE L'ARTICLE 262-I DU CGI
PRIX DEPART DOMAINE

REGLEMENT de VOTRE BANQUE A :
CREDIT AGRICOLE 21200 BEAUNE
ETB 11006 GUI 21004 CPT 14435352001 CLE 07
SWIFT AGRIFRPP 810
IBAN : FR76 1100 6210 0414 4353 5200 107

Net à payer 0,00 E

Facture N° 5003701 du 09/12/2022

Montant **0,00**

Code client PTASKAI

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Nous nous réservons la propriété de nos vins jusqu'au complet paiement du prix de vente.

Les risques de la marchandise incombent toutefois à l'acheteur dès la mise de celle-ci à sa disposition.

Toute somme non payée à l'échéance convenue porte de droit intérêt jusqu'au parfait paiement à un taux annuel supérieur de trois points au taux d'escompte de la banque de France soit $3.99\% \times 3 = 11.97\%$ pour 2008.

La loi de modernisation de l'économie N°2008-776 du 4 Août 2008 **impose un délai de paiement maximum de 45 jours fin de mois ou de 60 jours nets**, à compter de la date d'émission de la facture.

Respectez la date de règlement notée sur la facture.

Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement sera due au créancier en cas de retard de paiement, conformément à l'article 121-II de la loi n°2012-387 du 22 mars 2012.

Cette indemnité est fixée à 40€ par le décret n°2012-1115 du 2 octobre 2012.

Toutes nos marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire, quel que soit le mode de transport, et sont payables à Pommard.

En cas d'avaries survenues au cours du transport, lorsque les marchandises ne sont pas livrées par nos soins, il incombe au destinataire d'exercer tous recours contre le transporteur, conformément aux articles 105 et 106 du Code de Commerce.

Par contre, lorsque nous livrons nous-mêmes les marchandises, les réclamations doivent être faites à la livraison.

En cas de litige, tant avec nos fournisseurs, qu'avec nos clients, attribution de compétence est faite aux tribunaux de notre siège social.

Maison PARENT-GROS

Pommard, Cote d'Or, France

Facture N° 5003702 du 09/12/2022

PT ASKA INDOCO JI
Pluit Mas Raya Blok BB N°3 Kel Pejagalan,
Kec. Penjaringan
1450 JAKARTA UTARA
Indonésie

Référence : ALLOCATION 2020

Page N° 1

Degré	Conditionnement	Quant	Désignation	P.u. H.T.		Montant H.T.	Tva
			Commande N° 5003624 du 29/03/2022				
13,00	Bille(s) 0.750	60	MOULIN-A-VENT en Mortperay 2020 Domaine A.F. GROS	16,25		975,00	EX
13,00	Bille(s) 0.750	60	BOURGOGNE PINOT NOIR 2020 Domaine A.F. GROS	17,00		1 020,00	EX
13,50	Bille(s) 0.750	12	CHAMBOLLE MUSIGNY 2020 Domaine A.F. GROS	60,00		720,00	EX
13,00	Bille(s) 0.750	12	BOURGOGNE HAUTES COTES DE NUITS BLANC 2020 Domaine A.F. GROS	18,50		222,00	EX
13,50	Bille(s) 0.750	24	VOSNE ROMANEE AUX REAS 2020 Domaine A.F. GROS	60,00		1 440,00	EX
14,00	Bille(s) 0.750	12	GEVREY CHAMBERTIN 2020 AF GROS	50,00		600,00	EX
13,50	Bille(s) 0.750	3	ECHZEUAUX GRAND CRU 2020 Domaine A.F. GROS	250,00		750,00	EX
13,50	Bille(s) 0.750	6	RICHEBOURG GRAND CRU 2020 Domaine A.F. GROS	565,00		3 390,00	EX

Tva	Libellé	Taux	Base H.T.	Montant
EX	BASE TVA EXPORT HORS CEE		9 117,00	0,00

Date d'échéance : 09/12/2022 Mode de règlement : VIREMENT

DAE N° : 22FRG8592400842166452

FACTURE HORS TVA FRANCAISE
LIVRAISON EXONEREE EN VERTU DE L'ARTICLE 262-I DU CGI
PRIX DEPART DOMAINE

REGLEMENT de VOTRE BANQUE A :
CREDIT AGRICOLE 21200 BEAUNE
ETB 11006 GUI 21004 CPT 14435352001 CLE 07
SWIFT AGRIFRPP 810
IBAN : FR76 1100 6210 0414 4353 5200 107

Total H.T. 9 117,00

Net H.T. 9 117,00

T.V.A. 0,00

Total T.T.C. 9 117,00

Montant réglé 9 092,00

Net à payer 25,00 E

Facture N° 5003702 du 09/12/2022

Montant 25,00

Code client PTASKAI

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Nous nous réservons la propriété de nos vins jusqu'au complet paiement du prix de vente.

Les risques de la marchandise incombent toutefois à l'acheteur dès la mise de celle-ci à sa disposition.

Toute somme non payée à l'échéance convenue porte de droit intérêt jusqu'au parfait paiement à un taux annuel supérieur de trois points au taux d'escompte de la banque de France soit $3.99\% \times 3 = 11.97\%$ pour 2008.

La loi de modernisation de l'économie N°2008-776 du 4 Août 2008 **impose un délai de paiement maximum de 45 jours fin de mois ou de 60 jours nets**, à compter de la date d'émission de la facture.

Respectez la date de règlement notée sur la facture.

Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement sera due au créancier en cas de retard de paiement, conformément à l'article 121-II de la loi n°2012-387 du 22 mars 2012.

Cette indemnité est fixée à 40€ par le décret n°2012-1115 du 2 octobre 2012.

Toutes nos marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire, quel que soit le mode de transport, et sont payables à Pommard.

En cas d'avaries survenues au cours du transport, lorsque les marchandises ne sont pas livrées par nos soins, il incombe au destinataire d'exercer tous recours contre le transporteur, conformément aux articles 105 et 106 du Code de Commerce.

Par contre, lorsque nous livrons nous-mêmes les marchandises, les réclamations doivent être faites à la livraison.

En cas de litige, tant avec nos fournisseurs, qu'avec nos clients, attribution de compétence est faite aux tribunaux de notre siège social.